

MICEM/7/2009

RAPPORT DU DIRECTEUR GENERAL AU CONSEIL

M. William Lacy Swing

Quatre-vingt-dix-huitième session

23–26 novembre 2009

Genève

RAPPORT DU DIRECTEUR GENERAL AU CONSEIL

1. C'est un honneur pour moi de faire rapport aux délégations des Etats Membres et observateurs de l'OIM à cette quatre-vingt-dix-huitième session du Conseil sur les activités, défis et perspectives de l'Organisation depuis mon premier rapport au Conseil, il y a un an.
2. Depuis, je me suis efforcé de tenir les Etats Membres pleinement informés, en établissant des rapports trimestriels, en instaurant une série "d'après-midis d'information", en organisant des réunions ponctuelles avec les différents groupes régionaux, en visitant plusieurs dizaines de capitales et en participant à diverses réunions de processus consultatifs régionaux (PCR) ainsi qu'à une réunion mondiale de tous les PCR à Bangkok.
3. Permettez-moi de commencer ce rapport en adressant, au nom de mes collègues et du personnel de l'Organisation internationale pour les migrations, nos sincères remerciements au Président sortant, Monsieur l'Ambassadeur Mundaraín (République bolivarienne du Venezuela) pour l'efficacité avec laquelle il a dirigé le Bureau du Conseil de l'OIM. Je tiens également à féliciter Monsieur l'Ambassadeur Kitajima (Japon) pour sa nomination en tant que Président, ainsi que le premier Vice-président, Monsieur l'Ambassadeur Jazaïry (Algérie), le second Vice-président, Monsieur l'Ambassadeur Strohal (Autriche), et le Rapporteur, Madame Adriana Mendoza (Colombie) pour leur élection. Avec vous tous, je souhaite la bienvenue à notre nouvelle Directrice générale adjointe, Madame l'Ambassadeur Laura Thompson qui, depuis sa prise de fonctions il y a moins de trois mois, a énormément voyagé, et dont l'énergie et les idées nouvelles ont un effet positif et bénéfique sur l'Organisation.

Introduction

4. Cette quatre-vingt-dix-huitième session du Conseil revêt une signification particulière pour l'Organisation car elle marque le 25^e anniversaire de : i) l'installation de l'OIM dans le bâtiment actuel de son Siège, ii) la reformulation du titre de ses deux dirigeants en Directeur général et Directeur général adjoint, et iii) du lancement d'une révision de la Constitution qui a abouti, trois ans plus tard, en 1987, à une série de réformes, y compris au changement de nom de l'Organisation qui, de "Comité intergouvernemental pour les migrations" (CIM) est devenu "Organisation internationale pour les migrations" (OIM). Les délégations qui avaient entrepris cette première révision avaient reconnu que le mandat de l'OIM était applicable au monde entier et que les défis migratoires de l'heure exigeaient une organisation dynamique, souple et capable de répondre aux besoins d'un monde en mutation.
5. L'année 1984 a marqué un tournant dans l'histoire de l'Organisation. Les décisions prises cette année là ont aidé l'Organisation à se préparer aux changements à venir – une explosion de la migration internationale tout au long des années 80, 90 et jusque dans le nouveau millénaire. Le nombre de migrants continue de croître plus vite que la population. Rien qu'au cours des vingt dernières années, le nombre total de migrants internationaux a augmenté de plus de 60 millions, pour s'élever aujourd'hui à 214 millions (Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies – DAES).

6. La croissance de l'OIM s'est poursuivie, de pair avec l'augmentation de la population de migrants et l'intérêt accru des gouvernements pour les questions migratoires : l'Organisation est passée de 67 membres en 1997 à 127 aujourd'hui. Son expansion s'est traduite par un accroissement de même ampleur de ses projets et programmes (de 600 à 2000), de ses effectifs (de 2 000 à 7 700), de ses bureaux (de 150 à 450) et de son budget des opérations (de 200 millions de dollars E.-U. à plus d'un milliard de dollars E.-U.). Parallèlement, les activités de l'OIM se sont diversifiées et étoffées, pour englober la migration de main-d'œuvre, la lutte contre la traite, la réinstallation des réfugiés, l'aide au retour volontaire et à la réintégration, la santé des migrants, le couple migration et développement, la coopération technique et le renforcement des capacités, les interventions d'urgence et d'après-conflit, le désarmement, la démobilisation et la réintégration (DDR), le soutien en matière électorale, le dédommagement pour pertes de biens, la thématique migration et environnement, le dialogue et les orientations politiques, ainsi que la recherche et les publications.

7. Cependant, le budget de base n'a pas évolué de manière symétrique pour permettre à l'OIM de continuer à répondre pleinement aux besoins des Etats Membres et des migrants. Bien plutôt, il a stagné dans un contexte de croissance et de demandes accrues. Il s'ensuit que l'Organisation dispose actuellement de ressources insuffisantes et risque de ce fait de ne pas pouvoir saisir des occasions de répondre aux besoins des Etats Membres et, en définitive, de se laisser devancer dans certaines activités clés, voire d'être menacée dans d'autres domaines.

I. CONTEXTE ACTUEL

A. Epoque de mobilité humaine sans précédent

8. Aujourd'hui, nous nous trouvons à un nouveau tournant historique. Nous vivons à une époque de mobilité humaine sans précédent dans l'histoire. Si tel n'est pas le cas en pourcentages, en chiffres absolus, toutefois, on compte plus de personnes en déplacement aujourd'hui que jamais auparavant. Il y a un milliard de migrants dans le monde, dont 740 millions de migrants internes (source : Programme des Nations Unies pour le développement – PNUD) et 214 millions de migrants internationaux. En d'autres termes, une personne sur six ou sept a aujourd'hui le statut de migrant.

9. Permettez-moi de revenir en instant aux années 80 et de rappeler qu'en 1982, les représentants de 88 pays s'étaient retrouvés à Genève durant cette même semaine pour une réunion décisive sur le commerce mondial. Au cours des années qui ont suivi, le discours sur la mondialisation était principalement axé sur la libre circulation des capitaux, des biens et des services – sans s'intéresser véritablement à la libre circulation des "personnes". Il ne fait aucun doute que la mondialisation et la révolution des communications et des transports ont contribué à la mobilité humaine massive que nous connaissons. Cependant, ce sont les tendances mondiales actuelles en matière de démographie, de demandes du marché du travail, de l'économie et des disparités Nord-Sud, ainsi que les effets des conflits et du changement climatique qui seront responsables des flux migratoires à grand échelle que connaîtra une grande partie du 21^e siècle si elles se poursuivent.

10. Selon des estimations prudentes, si le nombre de migrants internationaux continue de croître au même rythme qu'au cours des dix dernières années (1,8 % selon le PNUD), on comptera au moins 280 millions de migrants internationaux à la veille du 75^e anniversaire de

l'OIM, en 2025. (L'Organisation étudiera les incidences de ces tendances et d'autres changements qui devraient survenir dans les schémas migratoires au cours des deux prochaines décennies dans son Rapport 2010 sur l'état de la migration dans le monde, qui aura pour thème : "L'avenir des migrations – renforcer les capacités face aux changements").

11. Indubitablement, le phénomène migratoire suscite un intérêt accru. De même, il est de plus en plus reconnu que les migrations à grande échelle devraient normalement être un trait marquant de la scène internationale pendant de nombreuses années à venir. La création du Forum mondial sur la migration et le développement (FMMD) et du Groupe mondial sur la migration (GMG), ainsi que l'attention portée aux questions migratoires par des organisations régionales, les milieux universitaires, les chercheurs, les groupes de défense, les ONG, la société civile et même le secteur privé, témoignent également de l'importance géopolitique cruciale que revêt la migration à notre époque.

12. Le véritable défi qui se pose à nous consiste à savoir comment gérer le processus migratoire en parfaite connaissance de cause – dans l'intérêt supérieur des pays, des communautés et des personnes, et plus particulièrement des migrants – notamment en cette période de récession mondiale.

B. Crise économique mondiale

13. La gravité, l'ampleur et la durée de la crise économique restent difficiles à cerner. Cependant, il est possible de dégager cinq domaines dans lesquels elle fait sentir ses effets sur la migration :

- i) **Pertes d'emplois** : dans certains pays, la crise économique s'est transformée en une crise de l'emploi pour les migrants. En effet, un certain nombre de pays font état d'un taux de chômage plus élevé parmi la population d'origine étrangère.
- ii) **Recul des rapatriements de fonds** : l'augmentation du chômage a des retombées négatives sur les flux de rapatriements de fonds. Au total, ceux-ci devraient reculer en 2009 entre 7 et 10 %, selon des prévisions de la Banque mondiale, qui en avait estimé le montant à 328 milliards de dollars E.-U. en 2008. Bien que ce fléchissement soit général, certaines régions sont plus touchées que d'autres ou enregistrent même une augmentation du montant des fonds rapatriés.
- iii) **Réduction des possibilités de migration régulière** : plusieurs gouvernements ont entrepris de réduire les contingents d'immigration dans leur pays, certains ayant même pris des mesures érigeant en infraction l'entrée irrégulière sur leur territoire. Souvent mues par des considérations d'opportunité politique, il est quasiment certain que ces mesures se révéleront contre-productive à longue échéance car la migration régulière continuera d'être nécessaire et contribuera même à accélérer le redressement économique.
- iv) **Stéréotypes/discrimination** : les appels à une réduction de l'immigration reposent souvent sur la conviction erronée que les migrants prennent les emplois ou sont un poids pour la sécurité sociale, alors qu'en réalité, la majorité d'entre eux créent de l'activité économique et des emplois. En outre, il est démontré que les migrants peu qualifiés exercent les métiers salissants, dangereux et difficiles dont ne veulent pas les nationaux.

- v) **Incitation au retour :** On constate, dans certains pays, une tendance à mettre en place de nouveaux dispositifs d'incitation au retour volontaire. Les données disponibles font toutefois apparaître que les migrants ne retournent pas massivement dans leur pays d'origine, même si une augmentation des retours dans certains pays a été constatée. La capacité d'adaptation des migrants s'explique en partie par la générosité du régime de protection sociale du pays d'accueil ainsi que par la situation dans le pays d'origine, susceptible d'être pire que celle du pays de destination en raison de la récession mondiale.

14. Les incidences globales de la crise économique mondiale dans ces domaines sont très variables et, dans l'ensemble, moins graves que ce que l'on avait craint. Cependant, il y a tout lieu de rester préoccupé et de continuer à tout mettre en œuvre pour limiter les répercussions négatives de la crise mondiale sur les migrants.

II. REPONSE DE L'OIM AU CONTEXTE ACTUEL

A. Activités de proximité

15. Pour ma part, je me suis employé, durant la première année de mon mandat, à faire en sorte que la voix des Etats Membres soit entendue dans toutes les enceintes et que les Etats Membres aient un siège à toutes les tables autour desquelles sont débattues les questions migratoires. Je suis ravi de pouvoir compter, dans cette entreprise, sur notre nouvelle Directrice générale adjointe, Madame l'Ambassadeur Laura Thompson.

16. Tout en restant fidèle à notre tradition de discrétion dans l'accomplissement de nos projets pour que tout le mérite revienne aux pays d'accueil et aux donateurs, je me suis efforcé d'améliorer la visibilité de l'Organisation sur la scène internationale en : a) vous rencontrant, vous-mêmes et vos homologues, à l'occasion des 40 visites effectuées l'année dernière dans les capitales ; et b) en participant à tous les forums mondiaux de premier plan organisés sur tous les continents pour débattre de questions migratoires (sommets de l'Union africaine ; réunions de la plupart des quatorze principaux PCR, y compris la réunion mondiale qui s'est tenue à Bangkok ; réunions organisées par la présidence de l'Union européenne sur la migration ; Sommet des Amériques de l'Organisation des Etats américains ; forum spécial sur la migration organisé à Athènes par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe ; Forum économique mondial ; Trente-sixième session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères de l'Organisation de la Conférence islamique ; et Conférence ministérielle de l'Organisation arabe du Travail).

B. 2009 : une avalanche d'activités

17. En réponse aux tendances mondiales et aux demandes des Etats Membres, l'OIM a mis en œuvre plus de 2 000 projets de migration dans le monde en 2009. Nous n'avons ménagé aucun effort pour maximiser les incidences du moindre dollar que nous avons reçu (l'argent de vos contribuables) en appliquant la commission pour frais d'administration la plus basse de toutes les organisations internationales. Dans la réalisation de ces activités, le personnel de l'OIM des 450 lieux d'implantation dans le monde témoigne d'une aptitude sans pareille pour mettre en relation bénéficiaires et partenaires et obtenir des résultats

i) Réinstallation des réfugiés :

- 12 000 réfugiés (26 % de plus qu'en 2008) ont été réinstallés en partenariat avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) ;
- 120 millions de dollars E.-U. ont été dépensés pour des billets d'avion "aller simple" ;
- les réfugiés ont été réinstallés aux Etats-Unis d'Amérique (82 000), au Canada (12 000), en Australie (9 000), dans les pays nordiques (8 000) et dans d'autres pays européens (6 000) ;
- une aide au retour dans le pays d'origine a été accordée à 2 500 réfugiés : Afrique (1 800), Moyen-Orient (400), Amérique latine et Caraïbes (150) et Europe (150).

ii) Interventions d'urgence :

- appui apporté dans 11 situations d'urgence ;¹
- appui apporté à 13 pays en situation de redressement ou d'après-crise² sous forme d'activités de coordination et de gestion des camps, d'abris d'urgence et d'articles non alimentaires, de mesures de protection, de soins de santé, d'un appui logistique et de mesures de redressement rapide ;
- 3 nouveaux projets de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR) ont été lancés en République démocratique du Congo, à Sri Lanka et au Soudan (qui s'ajoutent aux projets de DDR et autres projets connexes en cours en Bosnie-Herzégovine, en Colombie, au Libéria, en Serbie et en Ouganda) ;
- 4 projets de soutien en matière électorale ont été mis en œuvre en Afghanistan, au Liban, en République de Moldova et au Soudan.

iii) Lutte contre la traite :

- une aide a été accordée à 1 100 victimes de la traite dans 60 pays ;
- 711 sessions de formation sur la lutte contre la traite réunissant 16 227 participants ont été organisés dans plus de 50 pays à l'intention d'agents de la force publique, de fonctionnaires consulaires, d'agents des services d'immigration, de juges et d'organisations non gouvernementales.

iv) Aide au retour volontaire et à la réintégration :

- 29 000 personnes ont bénéficié d'une aide en 2009 (activités d'appui aux migrants rentrant au pays comprenant des services de proximité, des évaluations de la santé mentale et une aide au retour et à la réintégration).

v) Migration de main-d'œuvre et migration assistée :

- 106 projets de migration de main-d'œuvre dans 42 pays ;
- 68 projets d'assistance pré-consulaire et d'aide au voyage dans 39 pays, au profit de plus de 60 000 personnes ;
- 16 projets de formation de migrants dans 38 pays au profit de 51 000 participants ;
- 40 projets d'intégration de migrants dans 17 pays ;
- 105 projets se rapportant à la thématique migration et développement dans 49 pays.

¹ Pays : Afghanistan, Angola, Bangladesh, République démocratique du Congo, El Salvador, Indonésie, Nicaragua, Pakistan, Philippines, Sri Lanka et Yémen.

² Pays : Colombie, Côte d'Ivoire, Equateur, Ethiopie, Géorgie, Haïti, Iraq, Kenya, Myanmar, Népal, Soudan, Timor-Leste et Zimbabwe.

vi) **Coopération technique et renforcement des capacités :**

- 521 sessions de formation dans plus de 70 pays réunissant plus de 17 000 participants (dont des fonctionnaires des ministères des Affaires étrangères et de l'Intérieur, des agents de la sécurité publique, des agents de la force publique et des fonctionnaires des douanes, ainsi que des représentants du secteur privé : bureaux de placement, personnel d'aéroport et de compagnies aériennes, et milieux universitaires ;
- 90 projets de coopération technique en cours, estimés à près de 70 millions de dollars E.-U. (portant notamment sur l'évaluation de la gestion des migrations et des frontières ; les systèmes d'examen et de délivrance des documents de voyage – la biométrie, les procédures de délivrance de visa et les points de contrôle frontaliers).

vii) **Migration et santé :**

- 110 000 évaluations sanitaires ont été effectuées sur des migrants et des réfugiés dans 35 pays durant le premier semestre de 2009 (il est prévu d'atteindre au moins le chiffre de 230 000 évaluations sanitaires réalisées en 2008) ;
- 117 projets de promotion de la santé et d'assistance sanitaire ;
- 5 projets de coopération technique mis en œuvre grâce au Fonds 1035 ;³
- 43 projets sanitaires en cours pour aider des communautés vivant une situation de crise.⁴

viii) **Fonds 1035 :**

- 50 projets mis en œuvre dans 60 pays pour un montant de 6 452 556 dollars E.-U. ;
- projets axés sur : la lutte contre la traite ; la migration de main-d'œuvre ; le couple migration et développement ; la thématique migration et santé ; les systèmes de gestion des migrations ; ainsi que la recherche et la formation.

ix) **Programmes de réparation :** fourniture de conseils d'experts et d'une assistance technique aux bénéficiaires suivants :

- Commission nationale de réparation et de réconciliation, et Programme de réparation administrative en Colombie (230 000 demandes, dont 20 000 sont traitées) ;
- Commission de résolution des litiges portant sur des biens-fonds en Iraq (155 000 demandes, dont la moitié a été traitée à ce jour) ;
- Programme global de redressement, de retour et d'indemnisation du Gouvernement du Timor-Leste (aide fournie à 15 000 personnes déplacées à l'intérieur de leur pays) ;
- Programme de réparation national en Sierra Leone (20 000 bénéficiaires la première année ; 35 000 bénéficiaires prévus l'année prochaine) ;
- Poursuite de l'aide offerte aux Roms dans cinq pays d'Europe du Sud-Est au titre du Programme d'aide humanitaire aux Roms.

A ce jour, l'OIM a fourni une assistance technique concernant des programmes de restitution/indemnisation et des programmes de réparation de grande envergure dans dix pays.

³ Cambodge, Egypte, Kenya, République de Moldova et Thaïlande.

⁴ Indonésie, Myanmar, Philippines, Sri Lanka et Zimbabwe.

- x) **Visibilité, médias et communication :**
- 400 notes pour la presse et reportages ont été réalisés par la modeste unité Médias et communication de l'OIM ;
 - 2 500 entretiens en tête-à-tête et réunions d'information avec les médias ont été menés ;
 - les visites du site web de l'OIM ont augmenté de 47 % ;
 - la consultation des pages web a augmenté de 74 % ;
 - 20 campagnes d'information ont été réalisées (lutte contre la traite et trafic illicite de migrants ; promotion des mécanismes de migration régulière ; promotion des contributions des migrants à la société ; question de la migration dans les situations de crise et d'urgence) ;
 - un article du Directeur général intitulé "Helping migrants weather the storm" a été publié dans la page "Opinions" du *New York Times* et de l'*International Herald Tribune*, respectivement les 6 et 7 septembre 2009.
- xi) **Nouveaux partenariats :** en 2009, l'OIM a conclu avec des organisations internationales et régionales les accords de coopération, accords techniques et mémorandums d'accord suivants :
- Accord de coopération avec l'Organisation des Etats américains ;
 - Mémorandum d'accord avec l'Organisation de coopération économique ;
 - Mémorandum d'accord avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ;
 - Accord de coopération avec l'Alliance des civilisations des Nations Unies ;
 - Mémorandum d'accord avec l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche ;
 - Accord de coopération avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement ;
 - Accord technique avec le Programme alimentaire mondial concernant le Réseau de stock humanitaire ;
 - Mémorandum signé avec le HCR et le Gouvernement des Philippines sur la mise en place d'infrastructures de transit d'urgence permettant de répondre à des besoins de réinstallation d'urgence.

Autres partenariats importants :

- l'OIM est devenue membre de la Commission de consolidation de la paix des Nations Unies siégeant en formation Sierra Leone ;
- inauguration du Centre de recherche et d'information sur les migrations à Khartoum, qui est une initiative conjointe du Soudan et de l'OIM (soutenue par le Fonds 1035) ;
- conclusion d'un accord avec le Gouvernement de la République de Corée sur la création d'un Centre de recherche et de formation sur la migration de l'OIM dans la Province de Gyeonggi, en République de Corée ;
- signature d'un mémorandum d'accord avec le Gouvernement de la République-Unie de Tanzanie sur la création du Centre africain de renforcement des capacités à Moshi, en République-Unie de Tanzanie.

xii) **Recherche et politiques :**

- Tout au long de 2009, la petite équipe de l'OIM chargée de la recherche et des politiques a dégagé les nouvelles questions migratoires – comme les répercussions de la crise économique actuelle sur les migrants et la migration, ou encore le lien entre les migrations, la dégradation de l'environnement et le changement climatique – et a réalisé des études et des analyses stratégiques et facilité le dialogue, notamment dans le cadre du Dialogue international sur la migration, ou des activités programmatiques. Les capacités de l'OIM en matière de recherche et de politiques continuent d'avoir pour but de communiquer en temps opportun des informations décisives aux Membres de l'OIM, de faciliter la prise de décision concernant des questions migratoires, ainsi que d'encourager la coopération entre les Etats et un éventail plus vaste de parties prenantes.

xiii) **Publications :**

- En 2009, 60 rapports ont été publiés, dont deux importants ouvrages sur la migration et le changement climatique qui seront présentés à la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques qui se tiendra à Copenhague en décembre 2009. Une nouvelle série de rapports de pays a également été lancée, axée sur l'examen des tendances migratoires et des mesures prises dans le domaine de la migration dans différentes régions du monde. Des Profils migratoires sur plus de 30 pays ont été établis en étroite coopération avec les autorités nationales.
- Le rapport sur *l'Etat de la migration dans le monde*, qui est le document phare de l'OIM, témoigne du leadership intellectuel qu'exerce l'OIM en contribuant à orienter les débats mondiaux et à fournir une assistance technique de premier ordre à ses partenaires sur le terrain. Cependant, un soutien budgétaire insuffisant a entraîné un retard dans la publication des versions française et espagnole de ce document. En 2010, nous mobiliserons des fondations et d'autres sources de financement en vue d'une publication annuelle du Rapport sur *l'Etat de la migration dans le monde* et d'un développement de la série des Profils migratoires pour qu'elle englobe tous les pays, et afin d'assurer à ces Profils une assise financière permettant de procéder aux révisions en temps opportun.

18. Les tendances migratoires dans le monde et la croissance exponentielle des activités de projet menées par l'OIM placent l'Administration et les Membres de l'Organisation face à la question de savoir non seulement comment armer au mieux l'OIM pour faire face aux nouveaux défis et occasions qui se présentent à elle, mais aussi quelle agence des migrations nous voulons tous. Très concrètement, la question la plus immédiate et la plus urgente concerne votre décision sur les projets de réformes budgétaire et structurelle de l'Organisation.

III. ARMER L'OIM POUR QU'ELLE PUISSE FAIRE FACE A LA NOUVELLE ERE QUI S'OUVRE

19. Dans le rapport que j'ai présenté au Conseil il y a un an, j'avais souligné la nécessité de réaménager nos structures et processus pour consolider la capacité administrative de l'OIM, renforcer notre croissance et notre expansion, et définir la politique des cinq années à venir.

A. Réformes internes

20. Depuis, et tout au long de 2009, nous avons entrepris une série de réformes internes en matière de gestion et d'administration, dont : i) un nouveau règlement financier ; ii) une nouvelle politique de dénonciation des abus ; iii) une révision du Statut et Règlement du personnel ; iv) une politique concernant le code de conduite ; v) le lancement complet du système PRISM – dans les délais et les limites budgétaires ; et vi) la mise en conformité de l'OIM avec les Normes comptables internationales du secteur public (normes IPSAS).

21. Dans le cadre des efforts déployés pour assurer une représentation équilibrée des hommes et des femmes parmi le personnel, le Département de la Gestion des ressources humaines et l'Unité de coordination des questions de sexospécificité ont poursuivi leur action de sensibilisation à la nécessité de renforcer la présence des femmes dans toutes les structures hors Siège. A ce jour, selon les informations communiquées par nos 40 bureaux extérieurs les plus importants, plus de la moitié d'entre eux emploient un effectif composé de 40 % de femmes. Sur les 7 735 membres du personnel de l'OIM dans le monde, quelque 3 502 sont des femmes. Cependant, celles-ci sont toujours sous-représentées dans les fonctions d'encadrement et de direction. En 2009, l'OIM a approuvé la Déclaration d'engagement sur l'élimination de l'exploitation et des abus sexuels par le personnel des Nations Unies ou de toute autre organisation.

B. Principales réformes

22. Nous reconnaissons que, dans un contexte de récession mondiale, nous avons placé un lourd fardeau sur les épaules des Etats Membres en engageant nos trois réformes principales : i) la rotation du personnel ; ii) la révision structurelle ; et iii) la réforme budgétaire.

i) **Rotation du personnel** : l'une des principales réformes entreprises en 2009 a consisté à mettre en place une politique annuelle de rotation applicable à l'ensemble des fonctionnaires de moins de 58 ans. En janvier 2009, le Comité de rotation s'est réuni avec le Directeur et le personnel de la Gestion des ressources humaines pour s'entendre sur un système de sélection et établir une première liste de rotation de 123 personnes pour approbation par le Directeur général. Sur les 123 membres du personnel remplissant les conditions requises, 65 ont été présentés pour approbation, et 45 d'entre eux ont déjà été réaffectés au titre de la politique de rotation en 2009. Les 20 autres seront soumis à l'exercice en 2010.

ii) **Révision structurelle** : lancée en avril 2009, la révision structurelle a pour but de garantir le meilleur usage possible de nos ressources humaines et financières à la faveur d'une consolidation des structures hors Siège et d'une meilleure cohérence au Siège. La structure proposée vise à : a) mettre en place des voies hiérarchiques clairement définies ; b) uniformiser davantage les structures ; et c) améliorer la supervision des activités menées au Siège et dans les bureaux extérieurs. Les Etats Membres ont été mis au courant des progrès réalisés par mes rapports trimestriels, les séances d'information organisées à l'intention des groupes régionaux, un "après-midi d'information" spécialement consacré à cette question au Siège de l'OIM, et à l'occasion d'un examen approfondi dans le cadre du Comité permanent des programmes et des finances.

- iii) **Réforme budgétaire** : nous avons cherché à remplacer les traditionnelles discussions et négociations annuelles sur la croissance nominale zéro et la croissance réelle zéro en proposant un ensemble de réformes budgétaires à moyen terme qui traitent avec transparence des dépenses fixes et des besoins réels de l'Organisation. Ce faisant, nous avons soumis deux scénarios aux Etats Membres : le scénario 1, qui prévoit un budget de 39 794 000 francs suisses (soit une augmentation de 2,55 % pour tenir compte de l'accroissement des dépenses statutaires découlant du régime commun des Nations Unies, sur lesquelles nous n'avons aucune influence) ; et le scénario 2, qui prévoit un budget de 48 794 000 francs suisses (soit une augmentation de 25,74 % tenant compte des éléments suivants : a) les dépenses statutaires ; b) la sécurité du personnel ; c) l'exercice des responsabilités au sein d'un groupe sectoriel ; et d) la maintenance de PRISM). Une série de rencontres et de séances d'information informelles et formelles ont eu lieu l'année dernière pour engager les Membres dans le processus de réforme budgétaire. Nous nous sommes réjouis des échanges de vue constructifs auxquels ont donné lieu ces réunions.

C. Domaines appelant une attention accrue

- i) **Supervision et suivi** : dans un nombre limité de cas, qui concernent essentiellement des bureaux extérieurs œuvrant dans un contexte difficile, l'Administration a été confrontée à un niveau de risque inacceptable faute de pouvoir assurer un suivi et une supervision suffisants. C'est pourquoi, une équipe spéciale a été constituée pour examiner chacun de ces cas avec toute la diligence voulue, afin de remédier et de faire face à tout agissement illicite réel ou supposé.
- ii) **Viabilité et maintien des bureaux de l'OIM** : dans certains cas, nous n'avons pas réussi à donner un souffle nouveau à des bureaux de pays sans ressources de certaines régions, soit en déployant des efforts de mobilisation des ressources, soit en rationalisant les dépenses. L'Administration a l'intention de réinstaurer une "liste de bureaux extérieurs à surveiller" et de prendre une série de mesures complémentaires, y compris la possibilité de mettre en place des bureaux affectés à la réalisation de projets pour garantir une assise financière plus solide.
- iii) **Processus de réforme simultanés** : une attention accrue doit être portée à l'imbrication imparfaite, quoiqu'inévitable, de trois processus de réforme distincts mais étroitement corrélés, notamment en ce qui concerne la gestion des ressources humaines. Si la restructuration – en cas d'approbation par le Conseil – nécessite l'affectation à des postes entraînant un changement de statut, ou une suppression de postes, les conséquences de ces changements inévitables sur le personnel devront être examinées avec le plus grand soin durant la phase de mise en œuvre.
- iv) **Communication interne** : la communication interne reste un défi, en raison, essentiellement, de la nature décentralisée de l'Organisation. S'il a été possible de relever en partie ce défi en organisant tous les mois des réunions du personnel au Siège associant le personnel des bureaux extérieurs par liaison vidéo, ainsi qu'en communiquant aux chefs de mission et au personnel du Siège de l'OIM les comptes rendus des réunions quotidiennes de l'équipe de direction, il n'en reste pas moins que des efforts supplémentaires seront nécessaires dans ce domaine.

IV. PERSPECTIVE : 2010–2013

A. Priorités actuelles

23. Je continuerai à mettre l'accent sur les trois priorités initiales que j'avais annoncées au début de mon mandat : l'adhésion pleine et entière des Etats Membres, l'établissement de partenariats et le perfectionnement du personnel, ainsi que le renforcement de l'élément à valeur ajoutée que représente le soutien du Siège au vaste réseau de bureaux régionaux et de bureaux de pays de cette Organisation essentiellement implantée sur le terrain, puisque 98 % des membres de son personnel sont affectés dans des bureaux extérieurs. Nous nous réjouissons, en outre, à la perspective de planifier un certain nombre d'initiatives marquant le 60^e anniversaire de l'OIM, en 2011.

i) **Adhésion pleine et entière des Etats Membres :** comme je l'ai fait durant la première année de mon mandat, je continuerai à rencontrer les divers groupes régionaux au rythme que chacun d'eux jugera utile. Je veillerai également à une meilleure couverture des diverses régions géographiques en établissant un programme de déplacements soigneusement planifié pour tous les membres de l'équipe de direction de l'OIM, sans oublier la participation à tous les sommets régionaux auxquels l'Organisation est invitée.

- Nos conseillers régionaux : a) seront investis d'une autorité plus grande et joueront un rôle plus actif en se déplaçant dans les pays de leur région respective ; b) aideront les bureaux régionaux à élaborer des stratégies régionales, notamment en ce qui concerne l'élargissement de PCR à des régions du monde qui ne sont pas actuellement desservies par un PCR ; et c) entretiendront des relations étroites et régulières avec les missions permanentes à Genève.
- Les "après-midi d'information" se poursuivront, au cours desquels les missions permanentes seront invitées à suggérer des thèmes aux fins d'exposés et de débats.
- Nous continuerons à nous employer à régler la question des contributions restant dues, de même que nous nous efforcerons simultanément d'accroître le nombre d'Etats Membres de l'OIM proportionnellement à l'intérêt croissant porté aux questions migratoires dans le monde, compte tenu de la priorité que constitue cette question pour la plupart des gouvernements.
- L'Administration continuera à clarifier les politiques concernant certaines activités migratoires dans l'intérêt des Etats Membres, et veillera à ce que l'ensemble des bureaux extérieurs et des fonctionnaires de l'OIM respectent ces politiques d'une manière systématique et cohérente.
- Plus particulièrement, nous tiendrons les Membres pleinement informés des réformes budgétaires et structurelles, si le Conseil les approuve.

ii) **Partenariats :** tout en préservant son indépendance, l'OIM continuera de s'employer à améliorer le "statu quo" avec les Nations Unies, comme l'y avait invitée le Conseil dans les documents MC/INF/263 du 10 novembre 2003 et MC/2126 du 8 janvier 2004.

- L'OIM participe désormais à toutes les équipes de pays des Nations Unies dans les endroits où elle est présente, ainsi qu'à sept des huit missions de l'initiative "Unité d'action des Nations Unies", et prend une part active au système de sécurité des Nations Unies, à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, au Comité permanent interorganisations, au GMG, à la Commission de consolidation de la paix des Nations Unies, à l'Alliance des civilisations des Nations Unies et au FMMD.
 - Une retraite au niveau du personnel de direction ainsi que des échanges réguliers avec le Haut Commissaire António Guterres ont permis de poursuivre les relations entre le HCR et l'OIM sur de nouvelles bases au cours de l'année écoulée.
 - Pour les projets qu'elle met en œuvre, l'OIM bénéficie du financement de tous les fonds communs des Nations Unies, tels que le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires, le Plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement ou le Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix.
 - Etant donné l'intérêt des questions migratoires pour les activités déployées par les Nations Unies, en raison de leur lien avec le commerce, le développement, la sécurité, la santé, les droits de l'homme et l'aide humanitaire, nous continuerons de participer à des forums organisés de concert ou, parfois, de promouvoir la mise en place de nouvelles initiatives, telles que l'Alliance sur le changement climatique, l'environnement et les migrations.
 - Pour la période allant de 2010 à 2013, nous nous efforcerons d'intensifier les activités programmatiques avec les Nations Unies et nos nombreux autres partenaires, en vue d'intégrer une dimension programmatique dans notre éventail d'activités où, traditionnellement, prédominent les projets.
- iii) **Perfectionnement du personnel** : outre le développement des initiatives de perfectionnement du personnel lancées en 2009, nous étudions la nouvelle série d'activités suivantes :
- Mesures visant à faire de l'OIM une organisation offrant des perspectives de carrière, consistant notamment à renforcer la formation et le perfectionnement des cadres moyens et supérieurs, à réintroduire un système amélioré de perfectionnement des compétences professionnelles, et à améliorer la base de données de ressources humaines.
 - Attention accrue portée au bien-être du personnel. A cet égard, consciente des incidences sur la parité entre les sexes de l'exercice de rotation du personnel, l'OIM participera au Programme de mobilité du personnel et de double carrière soutenu par le système des Nations Unies, afin de mieux tenir compte des besoins des familles où les deux conjoints travaillent.
 - Fondée sur les leçons tirées du processus de rotation, la politique de rotation devrait normalement devenir un exercice annuel et concerner un nombre moins important de membres du personnel, afin de garantir une répartition équitable du fardeau des divers lieux d'affectation, d'améliorer les possibilités offertes aux

membres du personnel de diversifier leurs connaissances et leur expérience, d'utiliser au mieux les connaissances institutionnelles, et de renforcer l'intégration du Siège et des bureaux extérieurs dans le processus décisionnel.

- Compléter notre liste de retraités selon les compétences, en vue d'éventuelles affectations de courte durée lorsqu'une aide d'urgence ou des renforts sont nécessaires ; et lancer la Journée annuelle des retraités au début de 2010.
- La sûreté et la sécurité du personnel sont une priorité absolue. Au cours de l'année écoulée, le personnel de l'OIM s'est trouvé à proximité de plusieurs attentats à la bombe, a essuyé des coups de feux, a été tenu en captivité, a été agressé, menacé et dévalisé. L'OIM a évacué ou réaffecté des membres du personnel et leur famille de plusieurs missions, notamment en Afghanistan, au Pakistan et au Soudan. Notre capacité de mobilisation, d'évaluation et de quantification des risques acceptables restera un défi pour l'Administration et nos partenaires dans le domaine de la sécurité réunis au sein du Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies, ainsi que pour les Etats Membres de l'OIM.

B. Processus de réformes pour la période 2010 - 2013

- i) **Révision structurelle** : dans l'hypothèse où le Conseil approuverait le projet de révision structurelle, nous nous attellerons à sa mise en œuvre en 2010 en commençant par le Siège, notamment : a) en articulant les unités administratives du Siège autour de quatre nouveaux départements ; b) en renforçant le rôle des conseillers régionaux principaux ; c) en créant un comité de formulation et de coordination des politiques et un comité de coordination de la gestion ; et d) en projetant de décentraliser la fonction d'approbation des projets et de la transférer du Siège vers les bureaux régionaux, en assurant une formation en conséquence. Le réaménagement des structures hors Siège et le transfert des fonctions d'approbation et d'examen des projets ne devrait pas avoir lieu avant 2011, et ne sera probablement pas entièrement mis en place avant 2013. Les Membres seront tenus régulièrement informés des progrès réalisés dans la mise en œuvre de cette révision structurelle.
- ii) **Réforme budgétaire** : en approuvant le programme et budget pour 2010 de manière à inscrire un niveau suffisant de crédits à la partie administrative du budget, comme le proposaient les deux scénarios, les Etats Membres nous permettront de mettre en œuvre le projet de révision structurelle, conçu pour utiliser au mieux nos ressources humaines et financières, préservant ainsi les qualités de l'Organisation que sont sa capacité de réaction, son adaptabilité, sa rationalité économique, sa discrétion et sa responsabilité envers ses Membres. Nous solliciterons le soutien des Etats Membres pour assurer sa mise en œuvre progressive au cours des deux ou trois prochaines années.

CONCLUSION

24. L'année 2009 a apporté son lot de difficultés inattendues sur la scène migratoire internationale, qu'il s'agisse des catastrophes naturelles dévastatrices qui ont frappé une dizaine de pays au moins, ou les incidences de la crise financière et économique. L'OIM a systématiquement joué un rôle indispensable en offrant une aide à des centaines de milliers de migrants et en apportant la preuve qu'elle est une organisation capable d'"agir", de "réfléchir", et de "prendre des initiatives".

25. Cette première année a été aussi riche en leçons. Pour ma part, je me suis employé – et reste déterminé – à renforcer le soutien à nos collègues des bureaux extérieurs et du Siège, qui méritent amplement que leur excellent travail soit reconnu. Je remercie aussi les Membres pour la confiance et le soutien qu'ils m'ont accordés tout au long de cette première année de mon mandat, et qu'ils accordent à la Directrice générale adjointe depuis qu'elle a pris ses fonctions, le 1^{er} septembre 2009.

26. En conclusion, permettez-moi de rappeler qu'il y a 25 ans, l'un de mes prédécesseurs, James Carlin, affirmait devant le Conseil son intime conviction qu'une organisation spécialisée dans la migration était probablement plus nécessaire que jamais. Après avoir travaillé pendant un an avec le personnel extraordinaire de cette Organisation sur toute une série de questions qui sont au cœur du développement économique et social des pays tant développés qu'en développement, je souscris pleinement à ce point de vue.